À éviter impérativement après une pigmentation

1. Veuillez ne pas vous exposer au soleil ou UV jusqu'à totale cicatrisation. Par la suite, évitez de vous exposer sans appliquer une crème solaire indice 50.
2. Veuillez éviter toute source de chaleur, d'humidité, d'irritation (piscine, hammam, sauna, sueur importante) ainsi que les soins tels que gommage, peeling, cosmétique, teinture, décoloration.
3. Veuillez ne pas appliquer de crème à base d'acide de fruit type AHA, à la vitamine A acide.
4. Veuillez ne pas mettre vos sourcils en contact de l'eau pendant 1semaine.
5. Ne surtout pas retirer les petits squames qui se détachent en pelant, ils partiront tous seuls en appliquant la crème.

Les retouches

Les retouches auront lieu tous les 6 mois
Ces indications peuvent vraiment varier d'une personne à une autre, le système immunitaire rentrant majoritairement en jeu. En règle général, plus on est jeune plus le pigment disparait rapidement, la prise de médicament et l'exposition au soleil peuvent aussi altérer le pigment.
Encore une fois, ces temps donnés sont à titre indicatif et restent très variables d'une personne à une autre.

Puis-je sortir après un microblading ?

Bien sûr, la zone pigmentée peut être légèrement rouge. Votre centre vous propose des produits spécifiques à appliquer sur la zone pour camoufler l'intensité de la couleur et les rougeurs éventuelles.

Acceptation *

- [ ] Je reconnais avoir pris connaissance des protocoles de soins et de précautions à prendre en cas d'intervention de "Microblading"

Signature *

Informations, précautions et recommendations concernant le Microblading

Consentement éclairé "Microblading"

Protocole de soin post pigmentation

A. Le jour de la pigmentation :
Dans l'idéal toutes les heures (5fois), votre centre vous propose un kit de nettoyage via des lingettes nettoyantes et une crème spécifique à la pigmentation, en vente dans votre salon. (non inclus dans le tarif de la prestation).

1. Laver vous bien les mains avant de procéder au soin
2. Passer la lingette sur vos sourcils, sans frotter.
3. Appliquer l'équivalent d'un grain de riz de crème pour les deux sourcils ; attention appliquer une très fine couche de crème, trop de gras peut faire dégorger trop vite le pigment et ainsi faire disparaitre votre pigmentation

B. Appliquer l'équivalent d'un grain de riz de crème matin & soir / 7 jours. Plus d'eau sur vos sourcils pendant 1 semaine.

1ER JOUR
J'adore mes yeux !
Merci !

2-4ÈME JOUR
La couleur commence
à être moins foncée.

5-7ÈME JOUR
Non ! Mes yeux font
des petites peaux !

8-10ÈME JOUR
Grrrrrrrrrrrrrrrrrrrrr....
La couleur a disparu !

14-18ÈME JOUR
Elle revient, mais c'est
inégal, pas uniforme.

42ÈME JOUR
Après la retouche :
J'adore mes yeux !

Risques relatifs au maquillage permanent ou microblading

Chaque acte qui implique une effraction cutanée (piercing, tatouage et maquillage permanent notamment) peut être à l'origine d'infections si la peau de la personne sur laquelle l'acte est réalisé n'est pas désinfectée, si le matériel pénétrant la barrière cutanée n'est pas stérile ou si l'ensemble des règles d'hygiène n'est pas respecté. Le maquillage permanent peut causer un herpès à une personne en ayant déjà eu auparavant. Tous les maquillages permanents entraînent de minimes saignements ou de microscopiques projections de sang ou de liquides biologiques (pas toujours visibles) et peuvent donc transmettre des infections (bactériennes le plus souvent mais aussi les virus des hépatites B et C et également le virus du sida). L'infection peut passer de client à client par le biais des instruments s'ils ne sont pas correctement stérilisés, mais aussi de l'opérateur vers le client et enfin du client vers l'opérateur en cas de piqûre accidentelle. L'état de santé du client, en particulier s'il suit un traitement (anticoagulant…), peut contre-indiquer l'acte envisagé notamment en cas de terrain allergique aux produits et matériels utilisés (encres de tatouage et métaux des bijoux de pose). Il est conseillé d'en discuter préalablement avec le professionnel et son médecin.

Merci de cocher la ou les case(s) concernée(s) *

- [ ] Aucun ci-dessous
- [ ] Vous prenez des anti-inflammatoires ou antibiotiques
- [ ] Vous êtes sujet(e) aux allergies : métaux, désinfectants…
- [ ] Vous souffrez d'une maladie auto-immune : vih, sclérose en plaques…
- [ ] Vous souffrez d'une immunodépression : cancer…
- [ ] Vous souffrez d'une maladie dermatologique active : vitiligo, psoriasis, eczéma… Vous souffrez de diabète
- [ ] Vous êtes sous traitement de type roaccutane ou autre
- [ ] Vous prenez des anticoagulants ou souffrez de problèmes cardiologiques
- [ ] Vous avez récemment pris de l'aspirine ou autre médicament
- [ ] Vous souffrez de conjonctivite ou d'herpès
- [ ] Vous êtes enceinte
- [ ] Vous souffrez d'une autre maladie non énumérée
- [ ] Vous êtes sous traitement à la vitamine a acide, aux acides de fruits aha…
- [ ] Vous avez des problèmes de cicatrisation
- [ ] Vous avez subi une décoloration ou une teinture récente de la zone à pigmenter vous avez subi une pose de faux cils

Nom *

Prénom

Nom de famille

Consentement *

- [ ] J'ai lu et approuve les conditions et sur le consentement éclairé ci-dessus

Signature *

Droit à l'image

Utilisation de mon image

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise Mme Annabelle Garot à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente. Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par Annabelle Garot, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limite de durée, intégralement ou par extraits et notamment : Presse, Livre, Carte postale, Exposition, Publicité, Projection publique, Concours, Autre...

Devoir du bénéficiaire de l'autorisation

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photos susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.
Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.
Je garantis que je ne suis pas lié(e) par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom. Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

J'autorise Ongles & Soins Studio Annabelle (Mme Annabelle Garot) à utiliser mon image (cf. ci-dessus) *

Veuillez cocher svp

☐ Oui à des fins légales obligatoires (dossier) concernant le déroulement et le rendu de mon intervention, mais aussi pour média et réseaux sociaux comme défini ci-dessus.

Ce champ est obligatoire

Signature *

Informations personnelles

Nom *

Prénom

Nom de famille

Adresse mail *

exemple@exemple.com

Numéro de téléphone *

Merci de saisir un numéro de téléphone valide.

Adresse *

Numéro et rue

Complément d'adresse

Ville

État/Région

Code Postal

Vous reconnaissez avoir pris connaissance des composants utilisés : nickel, iode, végétaux, minéraux, colorants divers...

Mon intolérance au(x) composant(s): *

- ( ) Je ne suis intolérant(e) à au aucun composant à ma connaissance
- ( ) Je suis intolérante à certains composants

Conditions

1. Les pigments sont implantés dans la couche superficielle de la peau à l'aide d'aiguilles à usage unique.

2. Ce maquillage aura une durée de vie pouvant varier de 1 à 5 ans.

3. Selon le type de qualité de mon épiderme, il peut arriver une perdition de pigment pouvant Atteindre 80% de la couleur (moyenne à 50%)

4. Les précautions à prendre durant les 8 jours suivant le maquillage permanent :

- Éviter toutes sources de chaleur : u.V, sauna, hammam, soleil.
- Éviter de se baigner en eau de mer ou en piscine jusqu'à complète cicatrisation.
- Éviter de faire du sport intense avec de la sueur. Ne pas gratter ni frotter les petites croûtes résultant de la pigmentation jusqu'à ce qu'elles tombent.

5. Après avoir reçu votre entière approbation concernant la forme du sourcil (épaisseur, style, couleur), le résultat ne pourra pas être contesté, ni faire l'objet d'un remboursement même partiel.
Après avoir réalisé votre micropigmentation et ce avec votre consentement, si vous décidiez de modifier la forme et/ou la couleur, cette nouvelle prestation vous sera facturée telle qu'un entretien trimestriel même après un délai de 24h jusqu'à 3 mois.
Le professionnel est là pour vous proposer la forme idéale convenant à votre morphologie.
Il est possible de se rapprocher de la symétrie idéale, cependant en fonction des volumes de votre visage et de son asymétrie naturelle, la micropigmentation aura pour but de combler cet écart.
Si vous décidez d'aller à l'encontre du tracé réalisé lors du consentement, le professionnel ne pourra être tenu responsable du résultat obtenu.

Vous reconnaissez informer votre professionnel si vous présentez une contre-indication à votre rendez-vous de retouche, même si lors de votre premier rendez-vous, vous n'en présentiez pas.

Consentement éclairé

Je reconnais que vous m'avez exposé les risques, les possibles complications immédiates ou ultérieures, les suites habituelles inhérentes à la réalisation de cet acte ou aux procédés qu'il emploie, de même que la possibilité de réactions individuelles exceptionnelles non prévisibles.
Je reconnais avoir pu poser toutes les questions relatives à cette prise en charge, avoir pris note qu'il existe un certain degré d'imprévisibilité dans la qualité ou la durée du résultat attendu, qu'il persiste enfin un caractère subjectif en matière d'esthétique. Une seconde visite 1mois après la prestation sera nécessaire. Je suis suffisamment bien informé pour vous permettre de pratiquer cet acte.
Je m'engage de mon côté à suivre les recommandations pré et post-tatouage. J'ai reçu, pris connaissance et lu l'ensemble des informations figurant sur ce document et au verso de celui-ci ainsi que sur la brochure d'informations.

Acceptation des conditions *

☐ Je certifie avoir pris connaissance des conditions ci-dessus

Fait à : *

Le : *

Date

Signature *